



GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG
ADMINISTRATION COMMUNALE DE KAYL

Service Technique

BP 56 L-3601 Kayl Tél.: (00352) 56 66 66 – 1 fax: 56 33 23

Avis de publication

Il est porté à la connaissance du public que le conseil communal, par sa délibération du 1 octobre 2019, a adopté le projet d'aménagement particulier (PAP), dénommé « rue Joseph Muller » prévu à Kayl.

La délibération afférente a été approuvée par Madame la Ministre de l'Intérieur en date du 11 décembre 2019.

Le projet présenté par le bureau BEST Ingénieurs-Conseils du Senningerberg, pour le compte de la société FR. HANNUS et Cie sàrl vise l'aménagement de 6 immeubles résidentiels pour un total de 36 logements.

Le projet et les plans y relatifs peuvent être consultés sur le site www.kayl.lu et au service technique de la Commune au 87, rue de la Fontaine à Tétange.

Conformément à l'article 31 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, ce projet d'aménagement particulier, qui revêt un caractère réglementaire, devient obligatoire trois jours après la présente publication, qui s'effectue conformément à la procédure prévue pour les règlements communaux par l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

En exécution de l'article 16 de la loi modifiée du 21 juin 1999 portant règlement de procédure devant les juridictions administratives, un recours en annulation devant les juridictions de l'ordre administratif peut être introduit dans un délai de 3 mois.

Kayl, le 02 janvier 2020.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le bourgmestre

La secrétaire